

Décision

Générale

colonial

Décision n° 130 du 12 février 1952

n° 130

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 février 1952

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro

1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de trente jours dont vingt et un jours à solde entière et neuf jours sans solde est accordée à M. Douale Ospan, planton du Cadre local du Service des Finances.